

Publié le 27 juin 2025



ARRETE N°A\_2025\_n° 06 - 19  
PORTANT ARRETE DE NUMEROTAGE

DAU/URBANISME  
POLICE GENERALE DU MAIRE  
6.1.3

<b>DESTINATION : ART PLACO 84 représentée par Monsieur BOUAYADI Brahim</b>
Domicilié : 69, avenue Saint Jean 84130 LE PONTET Pour : Construction de trois bâtiments à usage d'habitations individuelles en R+1 avec garage. Adresse : Route d'Entraigues

#### LE MAIRE

VU le Code général des collectivités territoriales (CGCT), notamment son article L2213-28,  
VU la délibération n°DCM-2020-29 du 28 mai 2020 portant élection du Maire,  
VU la demande de création de numéro de voirie formulée par ART PLACO 84 représentée par Monsieur BOUAYADI Brahim  
VU le permis de construire enregistré sous le N° PC 084 129 19 A0062, délivré favorable en date du 07 octobre 2019,  
CONSIDERANT que le numérotage des habitations en agglomération constitue une mesure de police générale que seul le Maire peut prescrire,

CONSIDERANT que dans les communes où l'opération est nécessaire, le numérotage des maisons est exécuté pour la première fois à la charge de la commune,

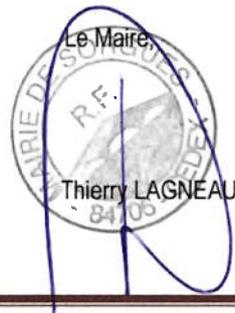
#### ARRETE

Article 1 : Il a été prescrit la numérotation suivante :

Référence cadastrale	Nom de la voie	Numéro de voirie
BY490 et 492	Route d'Entraigues	401 maison du fond 403 maison du milieu 409 maison près de la route

Fait à Sorgues, le 25.06.25

Certifié exécutoire par le Maire  
Compte-tenu de la réception en Préfecture le .....  
Et de l'affichage / notification le .....  
Pour le Maire et par délégation,  
Le Directeur Général des Services  
Olivier ORSONI



**Droit de recours :** la présente décision est susceptible de faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois à compter de sa notification.

**Rappel :** Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2012, les services postaux ne sont plus tenus de distribuer le courrier aux adresses n'existant pas sur la voie publique. La numérotation ci-dessus doit donc être appliquée envers tous vos partenaires privés ou publics.